

Initiatives ministérielles

La Chambre a, à diverses occasions, renoncé à l'habituelle prorogation du printemps pour permettre à certains comités de poursuivre leurs travaux et elle a suspendu ses travaux durant l'été, conformément à une motion présentée par le gouvernement.

Plus tôt au cours du XX^e siècle, en raison de l'urgence des travaux, les rentrées parlementaires à la fin de l'automne sont devenues plus courantes, et l'usage voulait que le gouvernement présente une motion d'ajournement pour le congé de Noël.

Durant la Seconde Guerre mondiale et pendant l'après-guerre, les sessions ont rallongé, et parce que les congés de Noël, de Pâques et de l'été dépendaient de la motion du gouvernement, ils sont devenus une source de frustration du fait de leur imprévisibilité. Dès 1947, certains ont proposé d'établir un calendrier parlementaire régulier, mais leurs propositions sont restées lettre morte. Durant les années 1960, il n'était pas rare que la Chambre siège au mois d'août.

En 1968, l'adoption de l'actuel système de journées réservées à l'opposition et l'établissement de trimestres ont à nouveau donné lieu à diverses propositions visant l'établissement d'un calendrier fixe pour les séances. Le jeu des devinettes concernant les congés de Noël, de Pâques et de l'été s'est toutefois poursuivi, et il est arrivé que la Chambre ne suspende pas ses travaux comme elle en avait l'habitude, par exemple pendant la période des Fêtes de 1971. Il a fallu des discussions interminables, âpres et vaines sur le congé d'été pour que la Chambre prenne finalement des mesures à ce sujet. Et on s'est toujours plu à dire que c'était le gouvernement qui voulait que la Chambre continue de siéger pour adopter des projets de loi alors que l'opposition voulait qu'elle ajourne ses travaux.

On dit même que pendant de nombreuses années, Mackenzie King s'est opposé à ce que l'air de la Chambre soit climatisé parce qu'il croyait que le temps chaud et humide que connaît Ottawa en juin et en juillet était propice à l'adoption de projets de loi.

Toutefois, cette façon habituelle de voir les choses est entièrement fondée sur l'opinion arrêtée, simpliste et antidémocratique que le Parlement est une machine à faire des projets de loi. Tout gouvernement aussi porté sur la clôture que le gouvernement actuel se réjouirait naturellement de ce que la Chambre siège encore moins.

Et cela donnerait d'autant moins le temps à l'opposition de demander des comptes au gouvernement. Il y aurait moins de périodes des questions pour exposer les lacunes du gouvernement. Il y aurait moins de journées de l'opposition pour critiquer le gouvernement et faire valoir des idées. Il y aurait moins de temps à consacrer au débat et à la discussion visant à informer la population — et je vous rappelle que la population veut être informée de tous les faits, de la part tant du gouvernement que de l'opposition.

Si la Chambre siège moins longtemps, ce n'est pas la fonction législative qui en pâtira, mais bien la fonction de surveillance. La bureaucratie obtiendra ses lois et la population n'y verra que du feu. Les ministres auront alors la possibilité de quitter Ottawa et de faire ce qu'ils savent le mieux faire ou ce qu'ils croient faire de mieux, à savoir de la politique.

Le gouvernement prétend que les députés serviront mieux leurs électeurs en passant davantage de temps avec eux.

Si les députés veulent bien comprendre ce que leurs électeurs pensent des questions de l'heure ou des questions qui intéressent tout particulièrement leur région, ils doivent manifestement passer beaucoup de temps avec eux.

Le calendrier parlementaire actuel, allié aux excellents avantages dont bénéficient les députés, permet déjà à tout député consciencieux de se tenir au fait de ce que pensent ses électeurs sur les questions de l'heure.

Les députés ont toujours eu droit à des services postaux gratuits et, depuis plus de 20 ans, à des services téléphoniques gratuits. En outre, ils ont droit chaque année à 62 voyages aller-retour entre Ottawa et leur circonscription.

Un ou une député(e) efficace n'a pas besoin de passer huit autres semaines par année dans sa circonscription pour améliorer ses services. Ce qu'il lui faut, c'est pouvoir régler les problèmes ou les griefs de ses électeurs tant au moyen de communications personnelles avec le gouvernement et ses organismes qu'à travers le processus parlementaire, comprenant questions, débats, propositions privées, etc.

Réduire de huit autres semaines le calendrier parlementaire ne fera que diminuer la capacité des députés de servir leurs électeurs. Le gouvernement propose d'accorder aux députés davantage de temps pour s'informer des problèmes, mais encore moins de temps pour les régler.